conseil et formation pour les entreprises

2008-2009

Co-traitance et sous-traitance dans les marchés

Durée
1 jour

550 € H.T.
(repas inclus)

Objectifs :
Maîtriser le régime de la sous-traitance et de la co-traitance.
S'assurer de la régularité des déclarations, contrats et conventions.
Maîtriser les obligations et les responsabilités des parties.

Public concerné :
Responsables et collaborateurs des services commerciaux, administratifs et juridiques en charge de la passation et de l'exécution des marchés publics.

MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE L'ACHAT PUBLIC

La réforme du code des marchés publics et son influence sur le régime de la sous-traitance et de la co-traitance.
Définition de la notion de sous-traitance et de co-traitance.
Présentation des acteurs de la commande publique et des textes applicables.

LE REGIME DE LA SOUS-TRAITANCE

Définition juridique et champ d'application de la sous-traitance.
La procédure d'acceptation et d'agrément du sous-traitant : moment et forme de la demande, modalités et formes de l'acceptation.
Les garanties de paiements dues aux sous-traitants de second rang.
Les conséquences du défaut de présentation du sous-traitant.

2008

10 mars
3 juin
8 sept.
8 déc.

2009

19 janv.
13 avr.
12 oct.
8 déc.

Les relations de l'entreprise principale avec les sous-traitants : le sous-traité.
Cas pratiques.

LE RÉGIME DE LA CO-TRAITANCE

Les différentes formes de groupement.
Le respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence.
Le rôle et les responsabilités du mandataire.
Les relations au sein d'un groupement : la convention de groupement.
Groupement d'entreprise et étendue de la solidarité en cas de défaillance d'un co-traitant.

LES RESPONSABILITÉS

La responsabilité contractuelle et extra-contractuelle entre les différents intervenants.
Le régime de l'action directe du sous-traitant à l'encontre du maître de l'ouvrage.
Cas pratiques.

OBTENIR LE RÈGLEMENT FINANCIER DES PRESTATIONS

Les prix dans les marchés publics : prix fermes ou variables, unitaires ou forfaitaires.
Les avances, les acomptes, le solde.
Le paiement direct du sous-traitant : modalités de mise en œuvre.
La cession et le nantissement des créances des membres du groupement et des sous-traitants.
Le délai global de paiement et la sanction applicable aux retards de paiement.
Cas pratique : la mise en œuvre des intérêts moratoires.

Excello - 25 avenue Philippe Auguste 75011 Paris - Tél. 09 54 57 06 35 - Fax 01 40 61 01 18